

## ARRETE MUNICIPAL N° 2023.059

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Passerelle des écoliers**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Kaena - Parc d'activités Eurekalp- L'épicentre - 38660 Saint Vincent de Mercuze** relative à des essais géotechniques
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :**

Pour permettre les essais géotechniques de part et d'autre de la passerelle des écoliers, **la circulation des piétons et des cyclistes sur cette passerelle sera interdite du lundi 24 avril au vendredi 5 mai 2023. Une déviation sera mise en place par la RD1508.**

**Article 2 :**

La circulation des cyclistes et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur [m.besnard@kaena.fr](mailto:m.besnard@kaena.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ  
Le 14 avril 2023

Le Maire  
Michel BEAL

